Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 971-219711157-20250402-del25-DE REPUBLIQUE FRANCAISE

Réception par le préfet : 02/04/2025 DE LA Publication : 01/04/202ADELOUPE

Pour l'autorité compétente par délégation

Afférents	En exercice	Qui ont pris
au Conseil Municipal		part à la Délibération
33	33	26

Date de la convocation

24 MARS 2025

Date d'affichage de la délibération

Adoptée par 23 voix pour 3 absentions (M. Bruno REMI, M. Benjamin GRACCHUS, Mme Edwige BEMATOL)

#### **EXTRAIT DU REGISTRE**

# DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

### Séance du 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq à dix-huit heures vingt-cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire

Présents: M. Jocelyn SAPOTILLE; Mme Christiane TREIL-ALBON; M. Bruno FELICIANNE; Mme Manuela PETRO-METONY; M. Luciei BEAUZOR; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET; M. Rodrigu MOULIN; M. Jean-Louis SAINSILY; adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA; Mme Sylviane FONDS; M. Saturnii FRANCILLONE; Mme Clara RIGAH; M. Martelin RATIER; M. Arthu MARICEL Mme Karine GATIBELZA; M. Didier MARICEL; Mme Cindy ARNASSALON; Mme Ludivine MARCELLUS; Mme Annick ABELA Mme Francia ROSAMONT; M. Patrick AJAS; Mme Edwige BEMATOL M. Benjamin GRACCHUS; M. Bruno REMI; Conseillers Municipaux.

**Représentés**: Mme Gladys BURAT par Mme Manuela PETRO-METONY Mme Jacqueline BELFORT par M. Jean-Louis SAINSILY Mme Sylvie DAGONIA par M. Saturnin FRANCILLONE Mme Patricia VINGADASSALON par Mme Ludivine MARCELLUS

**Absents:** M. Ephrem GLORIEUX; M. Yvon COMBES; M. Christian CITADELLE; M. Richard PROMENEUR; Mme Nicole RAMASSAMY

#### **DELIBERATION N°2025/03/25**

# APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES AU CIMETIÈRE

Les tarifs actuellement appliqués pour les différents actes au cimetière n'ont pas été révisés depuis la délibération du 11 avril 2016. L'extension du cimetière, incluant la construction d'enfeus et de caveaux, nécessite une réévaluation financière afin de prendre en compte ces nouvelles infrastructures.

Il est donc nécessaire de procéder à un réajustement des tarifs des actes concernés. Cette révision s'aligne sur la moyenne des tarifs pratiqués dans les autres communes du Nord Basse-Terre.

Tarifs proposés:

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711157-20250402-del25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025

Publication: 01/04/2025







étente par délégation Concession terrain libre	Montant	Observations
15 ans	220€/m²	-
30 ans	360€/m²	-
Concession columbarium		
15 ans	500,00 €	-
30 ans	700,00 €	-
Séjour provisoire au caveau communal	15 premiers jours 120 € et 10 € par jour supplémentaire	-
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	25,00 €	-
Enfeus	600,00 €/an	-
Caveau communal	10 800,00 €	Le montant de la concession de 30 ans est inclus
Carré pour pose de columbarium	400,00 € /m²	

Le maire propose d'établir de nouveaux tarifs pour les services funéraires du cimetière.

# Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles l'article L 2223-14 et L2223-15;

Considérant la nécessité de réviser les tarifs des services funéraires afin de tenir compte de l'extension du cimetière;

Considérant que les tarifs funéraires doivent faire l'objet d'une augmentation globale afin de tendre vers un rapprochement des tarifs pratiqués dans les villes voisines;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

## **DÉCIDE**:

ARTICLE 1 : D'approuver les nouveaux tarifs pour les services funéraires du cimetière selon la grille suivante:

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711157-20250402-del25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025

Publication: 01/04/2025



étent Concession terrain libre	Montant
15 ans	220€/m²
30 ans	360€/m²
Concession columbarium	<u>-</u>
15 ans	500,00 €
30 ans	700,00 €
Séjour provisoire au caveau communal	15 premiers jours 120 € 10 € par jour supplémentaire
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	25,00 €
Enfeus	600,00 € /an
Caveau communal	10 800,00 € comprenant les concessions
Carré pour pose de columbarium	400,00 € /m²

**ARTICLE 2**: De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3**: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Adoptée par 23 voix pour 3 absentions (M. Bruno REMI, M. Benjamin GRACCHUS, Mme Edwige BEMATOL)

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Jocelyn SAPOTILLI